

APPEL A REFERENCEMENT AFEST

1 ENJEUX CONTEXTE ET AMBITIONS

✓ **Les enjeux pour les Branches professionnelles constitutives de l'opérateur de compétences de la Construction**

Le périmètre visé par le présent appel à référencement est constitué des entreprises adhérentes à Constructys relevant :

- Du bâtiment
- Des travaux publics,
- Du négoce de bois
- Du négoce des matériaux de construction

Les missions de l'opérateur de compétences de la Construction définies par la Loi sont précisées dans **l'article 3** de son accord constitutif :

- ▶ **Promouvoir** les modalités de formation **réalisées** en tout ou partie à distance ou en **situation de travail**,
- ▶ S'assurer de la **qualité** des actions de formation

Le Conseil d'Administration de l'opérateur de compétences de la Construction, Constructys a confirmé sa volonté d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions de formation en situation de travail, en mobilisant des moyens spécifiques dédiés.

✓ **Le contexte juridique :**

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le nouveau cadre légal et réglementaire.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié le paysage de la formation professionnelle et ouvert de nouveaux horizons vers des modalités pédagogiques nouvelles, innovantes et orientées vers l'acquisition et le développement des compétences des individus.

A la suite des expérimentations menées en 2017 et 2018, les actions de formation en situation de travail (AFEST) sont particulièrement mises en avant dans cette loi (Art. D6313-3-2 du Code du travail).

Par ailleurs, le décret n° 2018-1330 du 28 décembre précise les conditions d'organisation des actions de formation qui se déroulent, en tout ou partie, à distance ou en situation de travail.

2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à **référencer des prestataires de formation** en capacité d'intervenir sur le territoire national ou régional, pour :

- déployer des actions de formation en situation de travail, au bénéfice des entreprises, salariés et futurs salariés des branches professionnelles concernées,
- enrichir l'offre de formation existante et les parcours d'alternance de séquences en situation de travail

Périmètre de la Consultation :

- Région Ile de le Réunion

Les prestataires ainsi référencés pourront être consultés par les entreprises, selon les critères de qualité dont l'opérateur de compétences sera le garant.

3- CONDITIONS DE REFERENCEMENT

- ▶ **Période de référencement** : le référencement des prestataires est valide pour une période débutant à compter de la validation par l'OPCO jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- ▶ **Reconduction** : il est prolongé pour une année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.
- ▶ **Obligation** : le prestataire référencé s'engage à respecter les conditions définies par l'opérateur de compétences afférentes à la mise en œuvre des formations en situation de travail.
- ▶ **Bilan et analyse** : le recours à la modalité AFEST devra être évalué

Les AFEST seront déployées sous le pilotage de l'opérateur de compétences, en lien avec les conseillers formation Constructys régionaux.

4- CRITERES D'EXIGENCE

- ▶ *Modalité AFEST* : appropriation de cette nouvelle modalité
- ▶ *Cibles prioritaires* : capacité à intervenir sur le territoire visé auprès de TPE PME
- ▶ *Expérience* :
 - o Expériences et expertise en matière d'ingénierie pédagogique et formative et d'AFEST, éventuellement sanctionnées par une certification,
 - o Références en matière d'actions de formations en situation de travail
- ▶ *Expertise de l'équipe pédagogique et des moyens associés*
- ▶ Ingénierie : Capacité à construire des parcours en situation de travail
- ▶ *Métiers ciblés* : expérience et expertise dans les branches et/ou métiers visés
- ▶ Référencement DATADOCK puis à compter du 1^{er} janvier 2021, certification qualité.

5- SELECTION DES PRESTATAIRES

Critères de sélection des prestataires

✓ **Modalités de réponse :**

- ▶ Délai : la réponse est à apporter avant le 30 juin 2019
- ▶ Format : la réponse est à adresser en format électronique et format papier

Constructys Ile de la Réunion

59 rue de la République

CS 91041

97833 Sainte Marie CEDEX

A l'attention du Secrétaire Général

✓ **Contenus :**

- o Présentation du prestataire de formation (3 pages maximum) :
 - Forme juridique, année de création, (effectifs % permanents et vacataires)
 - Activités et métiers couverts,
 - Ressources techniques,
 - Références, certifications,
 - CV du ou des intervenants experts en AFEST pressentis,
 - Nom et coordonnées complètes du référent pédagogique et du référent administratif,

- Zone géographique d'intervention : nationale ou régionale (préciser les régions concernées). En cas de référencement national, préciser un interlocuteur région.
- o Description de l'offre proposée (10 pages maximum annexes comprises)
 - Une note d'opportunité (1 page maximum) contextualisée aux spécificités des Branches décrivant la conception que le prestataire a des AFEST : vision, valeurs ajoutées pour une entreprise, spécificités pédagogiques, exigences, conditions, points de vigilance...
 - Proposition d'intervention (contexte, outils, méthodes, méthodologie, intervenants, exemple de scénario, ...)
 - Tarif

✓ **Procédure de sélection :**

Les réponses au présent cahier des charges seront étudiées sur la base d'une grille d'évaluation définie par le Comité de pilotage AFEST. La validation sera assurée nationalement par le Comité de Pilotage précité sans possibilité de recours.

✓ **Révision et dénonciation :**

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de déréférencer les prestataires qui ne respecteraient pas les conditions de mise en œuvre de l'AFEST au plan réglementaire, pédagogique et administratif.

De même, l'absence de mise en œuvre d'action de formation en situation de travail sur une durée de plus d'un an peut entraîner un déréférencement du prestataire.